



HAL
open science

Déplacer les frontières disciplinaires pour prendre en compte le territoire en prévention des risques professionnels

Leïla Boudra

► **To cite this version:**

Leïla Boudra. Déplacer les frontières disciplinaires pour prendre en compte le territoire en prévention des risques professionnels. 55e congrès de la SELF. L'activité et ses frontières – Penser et agir sur les transformations de nos sociétés, Revue @ctivités (SELF), Jan 2021, Paris (en ligne), France. pp. 696-701. hal-03181333

HAL Id: hal-03181333

<https://hal.science/hal-03181333>

Submitted on 20 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Déplacer les frontières disciplinaires pour prendre en compte le territoire en prévention des risques professionnels

Leïla Boudra

CNAM, CRTD (EA4132), 41 rue Gay Lussac 75005 Paris, France

leila.boudra@hotmail.fr

Résumé. En nous appuyant sur une recherche-intervention conduite dans le secteur du tri et du recyclage des déchets ménagers, nous proposons une réflexion sur la prise en compte du territoire pour la prévention des risques professionnels. Après avoir proposé une voie pour appréhender le territoire en ergonomie, nous discutons la notion de territoire au prisme du travail et de la prévention, puisque celui-ci constitue simultanément un déterminant du travail de tri et une échelle d'action pour la prévention. Toutefois pour assurer cette prise en compte, nous avons opéré un « franchissement » de frontières disciplinaires au sens de l'extension de l'unité de notre analyse. Ainsi s'opère un déplacement pragmatique et théorique nécessaire pour tenir compte du réel et de l'exigence de transformation des situations de travail. Cette communication s'inscrit dans un symposium qui aborde plus largement ces questions.

Mots-clés : territoire, prévention des risques professionnels, travail, transformation, développement

Crossing disciplinary boundaries to take into account the territory for work-related prevention

Abstract. Focused on a research-intervention conducted in the waste sorting and recycling sector, we propose to discuss how to take into account the territorial dimensions for work-related prevention. First, we propose a way to understand the territory in ergonomics. Then we discuss this notion through prism of work and prevention, since it constitutes a determinant of the waste sorting work and a scale for action in prevention. However, taken the territory into account suppose to "cross" disciplinary boundaries, i.e. extend the unit of our analysis. Such pragmatic and theoretical shift appears as a necessity to consider real work and the need to transform work situations. This communication is part of a symposium which deals more broadly these questions.

Keywords: territory, work-related prevention, work, transformation, development

*Ce texte original a été produit dans le cadre du congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française qui s'est tenu à Paris, les 11, 12 et 13 janvier 2021. Il est permis d'en faire une copie papier ou digitale pour un usage pédagogique ou universitaire, en citant la source exacte du document, qui est la suivante :

Boudra L. (2020). Déplacer les frontières disciplinaires pour prendre en compte le territoire en prévention des risques professionnels. Actes du 55^{ème} Congrès de la SELF, L'activité et ses frontières. Penser et agir sur les transformations de nos sociétés. Paris, 11, 12 et 13 janvier 2021.

Aucun usage commercial ne peut en être fait sans l'accord des éditeurs ou archiveurs électroniques. Permission to make digital or hard copies of all or part of this work for personal or classroom use is granted without fee provided that copies are not made or distributed for profit or commercial advantage and that copies bear this notice and the full citation on the first page.

INTRODUCTION

Cette communication s'inscrit dans le cadre du symposium « *Franchissement de frontière et intervention. Expansion théorique et méthodologique pour l'analyse et le développement de l'activité* » coordonné par Yannick Lémonie. Elle s'appuie sur une recherche doctorale menée en partenariat avec l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et l'Université Lyon 2 et son laboratoire EVS (UMR 5600). Cette recherche-intervention s'est déroulée dans le secteur du tri des déchets ménagers en vue de leur recyclage.

La demande qui est à l'origine de la recherche portait sur une expérimentation nationale lancée de manière conjointe par l'éco-organisme Éco-Emballages (devenu depuis 2017 Citéo) et l'ADEME¹. Plus précisément, cette expérimentation visait l'extension des consignes de tri données aux habitants concernant certains déchets d'emballages plastiques qui jusque-là n'étaient pas recyclés. Son objectif était donc de développer le recyclage pour mieux répondre aux enjeux économiques et environnementaux et visait à accroître la gamme de déchets d'emballages plastiques triés puisqu'initialement seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être triés et valorisés (Delecroix & Boudra, 2018). Ce contexte de transformation d'une filière industrielle, constituait une opportunité pour identifier de nouveaux leviers de prévention et concevoir des systèmes de travail durables dans ce secteur.

Les entreprises de tri des déchets sont engagées dans une stratégie à triple dividende liée à leur positionnement dans le secteur de l'économie verte. Cette stratégie suppose une contribution simultanée dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, qui constituent les trois piliers du développement durable (Brundtland, 1987).

À l'occasion de cette recherche, l'ancrage territorial des déchets est apparu comme une dimension structurante du point de vue du travail de tri et de la prévention des risques professionnels. Le territoire est une échelle d'action très fortement marquée dans les politiques publiques déconcentrées et décentralisées. Il s'inscrit dans une dialectique globale/locale et permet de tenir compte de disparités territorialisées diverses. Toutefois, intégrer la variable territoriale suppose d'une part une réflexion sur l'échelle de l'action et ainsi de renforcer nos stratégies d'intervention systémiques et multiscalaires ; et d'autre part cela implique d'articuler des cadres pluridisciplinaires en mobilisant des disciplines avec lesquelles l'ergonomie a historiquement développé peu de collaborations (pensons par exemple et sans exhaustivité à la géographie, à l'urbanisme ou aux sciences politiques), et en cela, suppose de déplacer nos propres cadres disciplinaires. En effet, il apparaît que la notion de territoire reste en attente de conceptualisation en ergonomie (Boudra, Béguin, Delecroix & Pueyo, 2019). C'est à la fois ce déplacement pragmatique et conceptuel au regard de la prévention des risques professionnels, nécessaire face aux exigences du réel, que nous proposons de discuter dans cette communication.

L'objectif de cette communication est de discuter de la notion de territoire au prisme de l'ergonomie et de ses implications pour l'intervention et la recherche en prévention des risques professionnels.

Après une brève présentation de la notion de territoire et des enjeux de sa prise en compte pour la prévention des risques professionnels, nous discuterons le territoire peut être appréhendé en ergonomie. Puis, nous présenterons le contexte de la recherche dans les centres de tri des déchets ménagers et la méthode adoptée. Ensuite, nous présenterons des résultats de cette recherche en abordant les liens entre le territoire et le tri des déchets ménagers. Enfin, nous discuterons la prise en compte du territoire pour l'ergonomie et la prévention en revenant sur les enjeux de déplacement disciplinaire. Nous concluons en tissant des liens avec les enjeux d'une approche développementale et d'une ergonomie constructive en prévention des risques professionnels.

TERRITOIRE, ERGONOMIE, PRÉVENTION

Territoire et prévention des risques professionnels

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, des appels et des expérimentations visant à développer des formes d'action collective à l'échelle des territoires ont été déjà engagés (Perrat, 2009 ; Puissant, et al., 2013 ; Verdier, 2010), et cela en particulier depuis l'institutionnalisation de formes de dialogue social territorial pour les TPE dans les années 2010 (Rey, 2016).

Produire des actions de prévention à l'échelle d'un territoire appelle nécessairement à sortir des frontières de l'entreprise et à ne plus focaliser la prévention sur le système de production (Boudra, et al., *op. cit.*). Mais une telle action suppose une réflexion sur les dynamiques sociales, économiques et politiques de cet espace singulier et une réflexion sur les acteurs à associer internes à l'entreprise et externes à l'échelle du territoire.

Appréhender le territoire en ergonomie

L'activité humaine est toujours située dans le temps et dans l'espace, un point essentiel que nous tenons pour héritage de la théorie historico-culturelle de l'activité. L'espace peut d'ailleurs être appréhendé comme un support au développement de l'activité de l'individu (Heddad, 2017 ; Lentini & Decortis, 2010). L'espace, tel que nous l'abordons classiquement, peut être considéré sous l'angle des dimensions matérielles, mais ne s'y limite pas. Il intègre des aspects cognitifs et sociaux par exemple liés aux interactions et aux collaborations entre acteurs (Ciolfi, Fitzpatrick & Bannon, 2008) et ainsi peut être considéré comme incontournable pour comprendre l'activité et les interactions humaines (Healey et al., 2008). Ainsi, du point de vue de l'activité, l'espace peut être observé comme un enchevêtrement d'espaces multiples : le poste de travail, l'atelier, l'entreprise, et le territoire dans lequel celle-ci s'inscrit.

La notion de territoire propose de considérer un espace géographique donné comme relevant d'une construction simultanément sociale (acteurs qui

¹ Agence de la transition écologique (anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

interagissent de manière concomitante ou convergente), politique (pouvoir administratif) et technique (aménagements). Au-delà de la simple étendue anthropisée telle que le suggérait le droit romain, le territoire est à considérer comme « un lieu d'interactions privilégié entre un espace physique et des modes d'organisation d'activités de différentes natures, animés par des groupes sociaux et économiques porteurs de projets de développement » (Torre & Beuret, 2012, p. 5).

Aussi, les liens entre territoire et travail ont déjà fait l'objet de divers travaux. Mais plus que les activités humaines ou les usages en situation tels que nous les appréhendons en ergonomie, ce sont les notions de distance, regroupement ou mobilité qui sont ici interrogées au regard du lieu d'exercice du travail et de l'emploi (Boulahbal, 2001 ; Courlet, Pecqueur & Soulage, 1993 ; Moriset, 2004 ; Perrat, 2006)

De notre point de vue, le territoire peut être appréhendé à partir de dimensions complémentaires (voir Boudra et al., *op.cit.*) en intégrant :

- les caractéristiques morphologiques de l'espace (plaines, montagnes, côte littorale, etc., mais aussi typologie d'habitats, densité de population, etc.),
- les acteurs qui le composent, de leurs interactions et de leurs capacités de coopération,
- les dimensions historico-culturelles ou subjectives et symboliques (Pesqueux, 2014),
- les dynamiques socio-économiques y compris considérant l'interdépendance entre les dimensions environnementales et économiques (Adoue & Georgeault, 2014).

Suivant cette perspective, le territoire est aussi une échelle d'action dont le périmètre et les frontières sont déterminés par le projet. Aussi le territoire peut recouvrir des espaces administratifs de nature et de dimensions diverses : à l'échelle d'une exploitation agricole, d'un campus universitaire, d'une commune, d'un département, etc. Il est, dans tous les cas, composé d'acteurs multiples, hétérogènes et de niveaux décisionnels différents. Ces acteurs, par leur activité, participent à le configurer et à le reconfigurer.

Ainsi, la notion de territoire a été conceptualisée et/ou définie par de multiples disciplines mais reste en attente de conceptualisation en ergonomie (Boudra & Béguin, 2013 ; Boudra, et al., *op.cit.*). En cela, intégrer cette échelle d'action dans l'intervention pour la prévention des risques professionnels suppose un déplacement des frontières disciplinaires sur lequel nous reviendrons dans cette communication.

LA RECHERCHE DANS LES CENTRES DE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le tri des déchets ménagers en France

En France, depuis les années 1990, le domaine du recyclage des déchets, notamment des déchets ménagers, s'est développé et structuré autour d'un modèle d'organisation industrielle. Les centres de tri des déchets, au cœur de la chaîne du recyclage, sont des unités socioproductives appartenant à des groupes privés ou à des structures publiques, notamment des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale). Les déchets issus de la collecte sélective des ménages y sont réceptionnés, triés en fonction de la nature des matériaux, puis

conditionnés et stockés. Enfin, ils sont transférés à des valorisateurs pour être recyclés.

Le travail dans les centres de tri des déchets

Le modèle sur lequel repose le tri des déchets en France est une industrie de *process*. Le travail de tri y est réalisé à la chaîne, sous cadences automatisées. Il est organisé par équipe, le plus souvent avec des équipes successives alternantes. Ces équipes de tri sont mixtes, sans être strictement paritaires.

Les opérateurs/trices sont positionnés autour d'un tapis automatisé, au sein d'une cabine de tri des déchets (le local dans lequel s'effectue une activité de tri manuel). Ils et elles ont pour tâche générique de prélever et trier par matière les déchets recyclables (papier, emballages en carton, en plastique, en acier et en aluminium) et des déchets non recyclables (erreurs de tri des habitants, déchets souillés, etc.) qui pourront faire l'objet d'une valorisation énergétique par l'incinération. Après les avoir discriminés et prélevés, les opérateurs/trices évacuent les déchets saisis en les déposant dans les équipements prévus à cet effet, situés de manière latérale ou frontale au poste de tri, qui sont appelés « exutoires ».

Méthode de la recherche

La recherche a été conduite suivant la démarche ergonomique d'analyse de l'activité de travail, et mobilisant une approche participative dans le but de coproduire une objectivation du travail réel, de ses exigences et des stratégies construites et déployées par les sujets.

Les analyses se sont déroulées durant 24 mois au cours desquels 102 opérateurs et opératrices de tri des déchets ont pris part à cette étude. 22 campagnes d'observations du travail *in situ* (chacune d'une durée de 2 jours en moyenne) ont été réalisées, accompagnées de 38 entretiens individuels. Ces premiers résultats ont été mis en discussion à l'occasion d'entretiens de confrontations individuels et collectifs dans l'objectif de convoquer la verbalisation de l'action et engager une réflexivité support au développement de l'activité.

LE TERRITOIRE ET LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le territoire des centres de tri

Les centres de tri des déchets sont des lieux de production inscrits dans leur territoire. En effet, l'obligation réglementaire de gestion des déchets ménagers impose aux communes de se regrouper en structure d'intercommunalité notamment pour les missions de ramassage et de traitement de ces déchets qu'ils soient recyclables ou non. Ce regroupement intercommunal forme ainsi un espace géographique déterminé aux frontières délimitées et constitue une zone de chalandise au sein de laquelle les déchets sont produits et collectés.

Les différentes intercommunalités ainsi formées sont très hétérogènes entre elles et à l'intérieur d'elles-mêmes : quant à la distance couverte par ce territoire, la densité de sa population, ses aménagements, les caractéristiques de cet espace ou sa localisation (montagnes, plaines, zones littorales, etc.). À titre

d'exemple, l'un des sites étudiés, situé en région Nouvelle-Aquitaine était localisé dans une commune comptant 149 habitants/km², alors qu'un autre centre de tri étudié en région Ile-de-France était implanté dans une commune comptant 7000 habitants/km².

L'expérimentation d'extension des consignes de tri : une mise en œuvre territorialisée

Comme nous le mentionnons en introduction, cette recherche s'inscrivait dans le contexte d'une expérimentation nationale d'extension des consignes de tri pour les habitants pour laquelle étaient engagés une soixante d'EPCI et une trentaine de centres de tri des déchets.

Cette expérimentation, lancée et supervisée par des acteurs nationaux (éco-organisme et agence nationale) a été l'objet d'une mise en œuvre sur les territoires concernés. Par mise en œuvre, nous entendons ici un processus de confrontation des objectifs nationaux aux spécificités et aux enjeux territorialisés. La mise en œuvre s'appuie sur un processus dynamique issu de la confrontation entre des acteurs hétérogènes à des niveaux décisionnels différents. De ce processus en résulte une adaptation de la politique nationale. Par exemple, certains EPCI ont choisi d'exclure une partie des déchets initialement visés par l'expérimentation de l'extension de la gamme des déchets triés sur leur territoire (par exemple les emballages en plastique souple de type films, blisters, etc.) ; alors même que l'expérimentation visait à étendre le tri à l'ensemble des déchets d'emballages plastiques (y compris pots, barquettes, blisters, films, etc.). Cette décision a été prise sur la base de leurs connaissances du territoire et des enjeux de chacun des acteurs. Ce processus que nous avons pu étudier est caractéristique de l'ancrage territorial des politiques publiques.

Le territoire : un déterminant du travail de tri

Les déchets issus des collectes sélectives conservent ainsi la trace des caractéristiques du territoire sur lequel ils sont produits. Il ne s'agit pas seulement de caractéristiques géographiques, il est aussi question de choix techniques et politiques par exemple concernant les modes de collecte des déchets (en conteneurs individuels ou collectifs, en sacs de collecte individuels, en point d'apport volontaire). En d'autres termes, les acteurs territoriaux des EPCI, auxquels appartiennent les centres de tri étudiés et confiés en gestion à un exploitant privé, prennent des décisions qui vont influencer les conditions de travail des opérateurs de tri. Par conséquent, un certain nombre de déterminants sur lesquels il était nécessaire d'agir pour améliorer la situation de travail étaient portés ou définis par ces décideurs des EPCI situés sur le territoire et donc hors de l'entreprise.

Prenons un exemple illustratif. Certaines communes du territoire d'un des centres de tri sont situées à une distance géographique éloignée du centre de tri. De plus, elles sont enclavées dans des zones de montagne difficile d'accès. Il n'est donc pas envisageable de livrer les déchets directement à l'issue des tournées de collecte avec les camions-bennes, ni au regard des coûts de transport et de l'empreinte environnementale de ces multiples trajets, ni au regard des conditions de travail des opérateurs/trices de collecte. Par conséquent, un

stockage intermédiaire est organisé et les déchets ne sont livrés au centre de tri qu'à une fréquence hebdomadaire (qui peut être augmentée en période de forte affluence touristique dans cette zone de montagne). Les délais de traitement de ces déchets sont donc plus longs pour ces territoires enclavés. Et les conditions de stockage et de transport peuvent entraîner une dégradation de leur qualité ainsi que des risques potentiels pour la santé des opérateurs/trices de tri, par exemple des atteintes respiratoires du fait de la prolifération de bactéries (Schlosser et al., 2015).

Pour ce site, lors des étapes de transport de ces déchets, les camions ne sont pas bâchés et les déchets sont donc exposés aux conditions météorologiques (pluie, neige, etc.). À nouveau, on peut souligner des atteintes potentielles pour la santé des opérateurs/trices, le risque respiratoire est en effet plus élevé lorsque les déchets sont mouillés ou humides (*ibid.*), et cela malgré les diverses mesures de prévention visant à limiter les conséquences respiratoires de l'exposition aux déchets (par exemple des pléniums de ventilation situés au-dessus des postes de tri, voir Rapp et al., 2009). De surcroît, des déchets humides sont plus difficiles à saisir. Le carton et le papier par exemple demandent des manipulations multiples pour être prélevés du tapis de tri, ils collent au tapis et/ou aux gants des opérateurs, se délitent plus facilement, etc. Dans une configuration de travail sous cadences automatisées, cela vient renforcer la pénibilité et intensifie le travail.

Or, dans cette situation, la direction du centre de tri ne dispose d'aucun moyen d'action pour transformer cette situation, seul l'EPCI pourrait agir, mais les problèmes de qualité ou les conséquences pour la santé des opérateurs/trices ne lui sont pas transmis.

Le territoire : une échelle d'action pour la prévention

Ainsi, on voit la nécessité de développer des formes de coopération entre les acteurs du centre de tri et ceux du territoire, car faute de coordination, l'activité des opérateurs devient un moyen de régulation des difficultés d'interactions décisionnelles (Boudra, 2016 ; Boudra et al., *op.cit.*). Mais comment associer des acteurs de niveau décisionnel différent situé sur un territoire commun ?

C'est à cette fin que nous avons mobilisé le cadre de l'économie des proximités. Cette approche, située au croisement d'une économie industrielle et d'une économie spatiale, a pour objet d'étudier les dynamiques d'action entre acteurs multiples sur un territoire donné. Elle propose pour cela de s'appuyer sur deux composantes : la distance kilométrique qui sépare les acteurs entre eux (proximité géographique) et la capacité de ces acteurs à se coordonner et les modalités d'interactions (proximité organisée) (Emin & Sagot-Duvaurox, 2016 ; Torre & Beuret, 2012). Ce cadre théorique a été particulièrement mobilisé dans des études en lien avec le développement durable et notamment la préservation de l'environnement (Torre & Zuindeau, 2009) par exemple dans la gestion des déchets (Mtibaa, et al., 2012) ou la gestion des eaux (Carré et al. 2006).

Ce cadre a été ici mobilisé comme grille de lecture d'une première expérimentation d'un dispositif à

l'occasion des réunions de restitution des interventions. Ces réunions associaient des représentants des EPCI, des exploitants et des encadrants intermédiaires du centre de tri. L'un des principaux résultats obtenus est la nécessité de développer des espaces d'échange au sein desquels ces acteurs peuvent débattre de leurs enjeux et proposer des axes de convergence. Cela peut passer par des échanges sur les difficultés rencontrées pour tenir les objectifs industriels et commerciaux en lien avec la diversité des modes de collecte sur le territoire ou la qualité du gisement de déchets, sur les contraintes productives posées par certaines collectes de déchets (à l'image des collectes transitant par des centres de transfert comme évoqué précédemment).

Ainsi, nous avons identifié trois critères qui nous semblent être des socles à cette coopération entre acteurs de niveaux décisionnels différents :

- partager un projet industriel territorialisé, avec la volonté commune de développer ce projet industriel²,
- articuler les échanges autour d'un objet partagé (ici le déchet) contribuant à une possible convergence d'enjeux et de décisions,
- inscrire le travail et l'activité de tri comme dimension de la stratégie à triple dividende (économique, environnementale et sociale) recherchée par les décideurs. Et en prolongement, le développement de prévention par la coordination des décisions et des actions au niveau du centre de tri et au niveau du territoire peut être un levier pour soutenir cette stratégie à triple dividende.

DISCUSSION : PRENDRE EN COMPTE LE TERRITOIRE POUR L'ERGONOMIE ET LA PRÉVENTION

Associer des acteurs présents sur un même territoire mais issus de structures juridiques différentes et géographiquement disjointes posent des questions nouvelles pour l'action en prévention. Comme l'indiquent les résultats présentés ci-dessus, les cadres usuels proposés par l'ergonomie ne semblaient pas suffisants pour appréhender le territoire d'un point de vue notionnel et mettre en œuvre un processus de coordination des acteurs internes et externes à l'entreprise pour la prévention des risques professionnels.

C'est dans cette perspective que nous avons mobilisé ces cadres issus de disciplines différentes, associés aux méthodes de l'intervention en ergonomie. Revenons sur ces étapes. En premier lieu, nous avons réalisé une revue de littérature sur la notion de territoire, construite au croisement de plusieurs disciplines telles que géographie, anthropologie, sociologie, sciences politiques, économie, etc. Il s'agissait d'enrichir le cadre conceptuel et d'identifier des approches pertinentes au sens où elles permettraient de comprendre et agir sur la situation réelle étudiée. Ces lectures nous ont orientées vers l'économie des proximités, que nous avons mobilisée en second lieu. Mais ces emprunts pluridisciplinaires ne peuvent être mobilisés sans un *travail* d'adaptation aux cadres et aux méthodes usuelles de la discipline. Ainsi, nous avons opéré un déplacement de la théorie des proximités, mobilisée non pas comme un cadre

d'action mais comme une grille de lecture permettant de réinterroger nos propres processus d'intervention et d'identifier les critères favorables à la coopération entre acteurs décisionnaires à l'échelle d'un territoire. L'objectif poursuivi était une réflexion sur les processus de développement de la prévention dans les entreprises de tri des déchets, un processus qui paraissait entravé du fait des frontières imposées par le cadre réglementaire de la prévention, limitant l'action aux frontières de l'entreprise.

Nous souhaiterions souligner ici plusieurs aspects. D'autre part, la prise en compte du territoire pour la prévention ne peut pas se limiter à une réflexion à partir des pathologies diagnostiquées pour les populations sans analyse précise du travail et de ses conditions de réalisation dans les organisations socio-productives qui le composent. En effet, des tentatives de ce type dans certains pays européens ont déjà été mises en échec compte tenu de la difficulté à collecter des informations suffisantes à une échelle si large, avec une diversité d'acteurs et de population (Mallet, 1988) et une diversité de situations réelles de travail. D'une part, cela suppose d'élargir le champ de la prévention en agissant au-delà des frontières de l'entreprise et au-delà des acteurs conventionnels qui interviennent dans le domaine de la SST. En ce sens, nous avons opéré un « franchissement » de frontières, au sens de l'extension de l'unité de notre analyse. Ce sont donc des enjeux socio-politiques dont la prise en compte suppose une évolution du paradigme de la prévention, considérant que celle-ci peut être appréhendée comme une activité fragmentée dont le développement suppose des coopérations pluri-acteurs et multi-niveaux.

Ces réflexions sont ici ancrées sur le territoire du centre de tri des déchets et attentives aux interactions entre acteurs de niveaux décisionnels différents. Comme nous l'avons souligné, le caractère territorialisé des déchets relève d'abord des obligations réglementaires qui incombent aux intercommunalités en matière de gestion des déchets ménagers. Mais au-delà, cela nous semble également adapté pour étudier des formes d'organisation, où l'encadrement est souvent à distance avec un morcellement des structures juridiques des chaînes de valeur (Prévoit-Carpentier & Boudra, *op.cit.*), ainsi que pour étudier les relations inter-entreprises dans un contexte de sous-traitance interne ou externe et dont les décisions du donneur d'ordre vont déterminer le travail des opérateurs tant au niveau des prescriptions imposées en matière de quantité et de qualité, qu'au niveau de l'organisation du travail et cela pour l'ensemble des maillons de la chaîne de sous-traitance interne ou externe (Héry, 2002 ; Quillerou-Grivot, 2011 ; Cuny-Guerrier et al., 2019). Dans ces contextes, une réflexion au-delà des frontières de l'entreprise s'appuyant sur les populations au travail et associant des acteurs de niveaux décisionnels différents nous semble pouvoir être là encore un support au développement de la prévention. A ce titre, il serait intéressant d'envisager un dispositif d'action associant des opérateurs et/ou leurs représentants, des acteurs du niveau micro et des acteurs du niveau méso.

² Pour certains sites, le processus de coopération entre ces acteurs internes et territoriaux n'a pas pu être développé, puisque la décision avait été prise par l'EPCI de fermer le centre de tri et transporter les

déchets collectés dans un autre centre de tri déjà existants ou en construction (voir Boudra, 2016).

CONCLUSION ET MISE EN PERSPECTIVE

En conclusion, agir à l'échelle des territoires suppose d'intégrer une certaine forme de pluridisciplinarité qui ne se limite pas à une hybridation disciplinaire mais implique de déplacer les frontières de la discipline. Il s'agit d'abord de satisfaire à l'exigence de la transformation des situations de travail. Mais au-delà, il s'agit également d'un enjeu d'adhérence au réel, exigée socialement dans les pratiques de recherche et d'intervention (Boudra, *op.cit.*, Prévot-Carpentier & Boudra, *op.cit.*)

Ces premiers résultats laissent indiquer qu'un développement de la prévention relève d'un processus pluri-acteurs qui peut être construit dans l'intervention dans la perspective de le rendre endogène, l'une des voies contribuant au développement des individus, des collectifs et des organisations (Falzon, 2013). Cela suppose de notre point de vue une réflexion dans l'intervention sur la construction d'un monde commun (au sens de Béguin, 2007) entre acteurs décisionnaires situés sur un territoire commun, qui repose sur une dialectique entre différents niveaux décisionnels (macro, méso et micro). En d'autres termes identifier, réunir et proposer des dispositifs facilitant la coopération des acteurs décisionnaires et soutenant le développement de la fonction décisionnelle (Barcellini et al., 2013). Cela appelle toutefois à des développements ultérieurs et sans doute à ouvrir de nouveaux champs d'investigation.

BIBLIOGRAPHIE

Barcellini, F., Van Belleghem, L., & Daniellou, F. (2013). Les projets de conception comme opportunité de développement des activités. In P. Falzon (Ed.) *Ergonomie constructive* (pp. 191-206). Paris : PUF.

Béguin, P. (2007). Dialogisme et conception des systèmes de travail. *Psychologie de l'interaction*, 23/24, 169-198.

Boudra, L. (2016). *Durabilité du travail et prévention en adhérence. Le cas de la dimension territoriale des déchets dans l'activité de tri des emballages ménagers* (Thèse de doctorat). Lyon : Université Lumière Lyon 2.

Boudra, L., & Béguin, P. (2013). Quels liens entre territoire et travail ? Le cas des centres de tri des déchets d'emballages ménagers. *Actes du 48e congrès de la SELF, Paris*, 28-30 août 2013.

Boudra, L., Béguin, P., Delecroix, B., & Pueyo, V. (2019). Prendre en compte le territoire pour la prévention des risques professionnels. Le cas de l'activité de tri des emballages ménagers. *Le travail humain*, 82(2), 99-128.

Boulaïbal, M. (2001). Effet polarisant du lieu de travail sur le territoire de la vie quotidienne des actifs. *Recherche-transports-sécurité*, 73, 43-63.

Brundtland, G.H. (1987). *Our common future. Report of the World Commission on Environment and Development*. Disponible sur : <http://www.un-documents.net/our-common-future.pdf>

Carré, C., Chouli, E., & Deroubaix, J.-F. (2006). Les recompositions territoriales de l'action publique à l'aune de la proximité. Le cas de la gestion des eaux de pluie en ville. *Développement durable et territoires*, 7, 1-17.

Cioffi, L., Fitzpatrick, G., & Bannon, L. (2008). Setting for collaboration: the role of place. *Computer supported cooperative work*, 17, 91-96.

Courlet, C., Pecqueur, B., & Soulage, B. (1993). Industrie et dynamiques de territoire. *Revue d'économie industrielle*, 64, 7-21.

Cuny-Guerrier, A., Savescu, A., Tappin, D. (2019). Strategies to commit senior subcontractor managers in participatory ergonomics interventions. *Applied Ergonomics*, 81, 1-10.

Delecroix, B., & Boudra, L. (2018). Intégrer la prévention des risques professionnels dans le projet national d'extension des consignes de tri. *Hygiène & Sécurité du Travail*, 250, 72-76.

Emin, S., & Sagot-Duvaurox, D. (2016). L'émergence de dynamiques coopératives : l'exemple d'un réseau d'entreprises créatives co-localisées. Une approche par l'économie des proximités. *Géographie, économie, société*, 18(4), 525-550.

Falzon, P. (2013). *Ergonomie constructive*. Paris : PUF.

Healey, P.G.T., White, G., Eshghi, A., Reeves, A.J., & Light, A. (2008). Communication spaces. *Computer supported cooperative work*, 17, 169-193.

Heddad, N. (2017). L'espace de l'activité : une construction conjointe de l'activité et de l'espace. *Le travail humain*, 80(2), 207-233.

Héry, M. (2002). Besoins de recherche en santé au travail pour les salariés d'entreprises de sous-traitance interne. *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 4(1), 1-14.

Intentini, L., & Decortis, F. (2010). Space and places: when interacting with and in physical spaces becomes a meaningful experience. *Pers Ubiquit Comput*, 14, 407-415.

Mallet, J.-O. (1988). Acteurs sociaux et modes de lecture des risques professionnels. Le cas italien. *Sciences sociales et santé*, 6(3-4), 55-74.

Moriset, B. (2004). Télétravail, travail nomade : le territoire et les territorialités face aux nouvelles flexibilités spatio-temporelles du travail et de la production. *Cybergeo : European Journal of Geography, Article 257*, 1-25.

Mtibiaa, R., Méry, J., & Torre, A. (2012). La problématique du stockage des déchets ménagers et assimilés face au changement d'échelle de planification en Région Ile-de-France. *Développement durable & territoire*, 3(3), 1-20.

Perrat, J. (2006). Division spatiale du travail et nouvelles organisations productives : des territoires « segments » aux territoires « modules » ? *Innovations*, 24, 91-114.

Perrat, J. (2009). Dialogue social territorial : les atouts et les ambiguïtés de la proximité. *Géographie, économie et société*, 11(4), 335-351.

Pesqueux, Y. (2014). De la notion de territoire. *Prospective et stratégie*, 4-5, 55-68.

Prévot-Carpentier, M., & Boudra, L. (2020). Déplacer les frontières disciplinaires pour intervenir sur le travail humain. In J. Bernard, C. Edey-Gamassou, A. Mias & E. Renault (Eds.), *L'interdisciplinarité au travail. Du travail interdisciplinaire à la transformation du travail* (pp. 127-143). Nanterre : Presses de l'Université Paris Nanterre.

Puissant, E., Richez-Battesti, N., & Petrella, F. (2013). Dialogue social territorial : origines, enjeux et leviers d'action pour la qualité de l'emploi dans l'aide à domicile, à partir de deux études de cas. *La revue de l'IREM*, 78, 127-155.

Quillerou-Grivot, E. (2011). Fonction psychologique et sociale du collectif pour la santé au travail : le cas de l'activité d'opérateurs de montage automobile (thèse de doctorat). Paris : CNAM.

Rapp, R., Fontaine, J.R., Henry, F., Duquenne, P., Koehler, V., Greff, G., Liang, S., Göner P., & Becker, A. (2009). Diffusion de l'air dans les salles de tri des centres de traitement des ordures ménagères. Quelle ventilation au poste de travail. *Hygiène et sécurité du travail*, 215, 19-30.

Rey, F. (2016). Un droit universel à la représentation ? Un demi-siècle d'institutionnalisation du dialogue social territorial à destination des TPE. *La Nouvelle Revue du Travail*, 8, 1-20.

Schlosser, O., Déportes, I.Z., Facon, B. & Fromont, E. (2015). Extension of the sorting instructions for household plastic packaging and changes in exposure to bioaerosols at materials recovery facilities. *Waste Management*, 45, 47-55.

Torre, A., & Beuret, J.-E. (2012). *Proximités territoriales*. Paris : Economica.

Torre, A., & Zuideau, B. (2009). Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives. *Natures, sciences, sociétés*, 17, 349-360.

Verdier, E. (2010). L'action collective territoriale face aux risques du travail : quelles « futurités communes » ? *Revue Interventions économiques*, 42, 1-23.